

# Passeport

La commune d'Uzès est équipée de deux dispositifs de recueil afin de réaliser vos dossiers pour un passeport



Les rendez-vous pour les demandes de passeport se font en ligne.

Avant de prendre votre rendez-vous en ligne, vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : <a href="http://www.ants.gouv.fr">http://www.ants.gouv.fr</a>

Attention! Certaines plateformes en ligne frauduleuses se proposent de réaliser vos démarches administratives en échange de frais d'assistance en ligne. Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.

## **Étape 1 : Faites une pré-demande sur le site de l'ANTS**

Avant votre prise de rendez-vous en ligne sur le site de la Mairie d'Uzès, vous devez effectuer une prédemande en ligne sur le site de l'ANTS.

#### Pré-demande pour un Passeport

1. Première demande : cliquez ici

2. Renouvellement : cliquez ici

Noter le n° qui vous est attribué et/ou imprimer le récapitulatif.

# Étape 2 : Prenez rendez-vous avec le service CNI/Passeport de la Mairie d'Uzès

> Prenez rendez-vous en ligne : cliquez ici

Important, il est impératif de prendre **un rendez-vous par personne et par passeport**. Ainsi, pour une famille, autant de créneaux que de membres devront être réservés.

Rappel, avant de prendre votre rendez-vous en ligne, n'oubliez pas de faire une pré-demande en ligne sur **le site de l'ANTS**.

### Étape 3 : Rassemblez toutes les pièces nécessaires

Merci de prendre connaissance des différents documents à amener le jour du rendez-vous. Attention, tout dossier incomplet sera non traité et fera l'objet d'une nouvelle demande et donc d'une nouvelle prise de rendez-vous

> Liste des pièces à fournir : cliquez ici

### Étape 4 : Suivi de la demande

Lorsque le rendez-vous en mairie a eu lieu, suivez l'état d'avancement de votre demande avec votre **compte ANTS**.

> Vous êtes ensuite avertis par SMS de la réception de votre titre que vous pourrez venir récupérer en mairie.

Attention, les passeports non retirés dans un délai de 3 mois seront détruits.

Si vous ne pouvez pas vous rendre en Mairie d'Uzès, d'autres communes du département du Gard peuvent vous recevoir et satisfaire votre demande en prenant rendez-vous directement auprès d'elles :

https://passeport.ants.gouv.fr/services/acces-facilite-aux-rendez-vous-en-ligne-en-mairie

## **CONTACT**



# DÉMARCHES Service CNI - Passeport Mairie d'Uzès

Mairie d'Uzés 1, place du Duché 30700 Uzès



**③** VOIR LA FICHE



#### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex Deux entrées possibles : 1, place du Duché 1, place Albert 1er 30700 Uzès

Tél.: +33 (0)4 66 03 48 48

#### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45 Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15 1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)